

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73006
Objet

C.A.R.E.L. :
fixation des tarifs
(droits d'inscription
et cours)

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - Mme BIDEAU - M. RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Conseil d'Administration du C.A.R.E.L. réuni le
1er décembre 1972, sous la présidence de M. Henri TOUCHARD,
Recteur de l'Académie de POITIERS, a adopté les tarifs des droits
de stage à percevoir en 1973, proposés par le Directeur du
C.A.R.E.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du
C.A.R.E.L.,

Considérant que les tarifs proposés permettent un équilibre
réel du Budget annexe du C.A.R.E.L.,

DECIDE :

- de fixer comme suit les tarifs des droits de stage du C.A.R.E.L.

Fait et délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

TARIFS DES COURS : ANNEE 1972

ANNEE 1973

COURS D'ETE (JUIL-AOÛT)

1- COURS NORMAUX		1- COURS NORMAUX :		COURS D'ETE (JUIL-AOÛT)	
1-1- Premier degré ou (premier cycle)	6 semaines : 780 F. dont 120 F. d'inscription	1-1 - "	780 F. dont 120 F. d'inscription	840 F. dont 120 F. droit d'inscription	
1-2- 2ème degré ou transition ou 3ème cycle	4 sem. : 600 F. dont 120 F. d'inscription	1-2 - "	600 F. dont 120 F. d'inscription	660 F. " "	
1-3- Troisième degré	4 sem. : 640 F. dont 120 F. d'inscription	1-3 - "	640 F. dont 120 F. d'inscription	700 F. dont 120 F. d'inscription	
1-4- Mini-stages (anglais-allemand)	1 sem. : 200 F. dont 60 F. d'inscription 2 sem. : 320 F. dont 60 F. d'inscription	-1-4- "	200 F. dont 60 F. d'inscription 320 F. " "	200 F. dont 60 F. d'inscription 320 " "	
1-5- Prolongations - Premier degré ou 1er cycle - 2ème cycle :	110 F. par sem. Deuxième degré ou troisième cycle : 120 F. par sem.	1-5 "	110 F. " "	110 F.	
2 - PROGRAMMES SPECIAUX					
2-1- Adultes étrangers)	120 F. d'inscription + 100 F. en cours de + de 6 sem.)	2-1-120 F. d'inscription + 100 F. par semaine		120 F. inscription + 100 F. par semaine	
2-2 adultes étrangers: mini stage de Pâques pour instituteurs GOSPORT	200 F.	2-2	200 F.	200 F.	
2-3- Scolaires		2.3.-			
2.3.1 - Mini-stages de Pâques	150 F.	2.3.1	150 F.	150 F.	
2.3.2 - Stages d'été pour NON DEBUTANTS			sans changement	sans changement	
Cours. - Cours + 1 repas					
2 sem.	200 F		"	"	
4 sem.	400 F		"	"	
6 sem.	600 F		"	"	
Internes					
2 sem.	300 F				
4 sem.	600 F				
6 sem.	900 F				



ANNEE 1972

PROGRAMMES SPECIAUX (suite)

2-3-3- Stages d'été pour débutants (août seulement)

cours cours + 1 repas - Internes

2 sem. 200 F 310 F 550 F

4 sem. 360 F 470 F 710 F (1)

(1) 1/2 pension et internat du 31 juillet au 11 août seul.

2-4- Self -service au laboratoire- Tarifs variables selon le genre de prestation, la période et le nombre d'heures

2-5- Services spéciaux pour étudiants isolés - tarifs variables (environ 35 F /heure)

3 - STAGES DE METHODOLOGIE

3-1- Stages intensifs 3 semaines -individuels 850 F
(janvier et septembre) groupes OPAJ 750 F

3-2 - stages ponctuels (1 semaine) ex. BELC 100 F

3-3 - Stages d'initiation (Happy Families) 200 F
(septembre) en collaboration avec DIDIER

4- BOURSIERS ETRANGERS DU GOUVERNEMENT FRANCAIS

50 F. par semaine

ANNEE 1973

COURS d'ETE



sans changement

sans changement

" "

" "

" "

sans changement

" "

sans changement

" "

sans changement

" "

sans changement

" "

" "

" "

" "

" "

" "